

Extraits – Assemblée Nationale – Proposition de loi Maltraitance Animale – Janvier 2021

[Mme la présidente](#). La parole est à M. Bastien Lachaud.

[M. Bastien Lachaud](#). Nous débattons aujourd'hui d'une loi visant officiellement à renforcer la lutte contre la maltraitance animale. Cependant, comme la majorité La République en marche en a l'habitude, elle a donné à ce texte un titre qui ne correspond pas vraiment à la réalité.

[M. Roland Lescure](#), *président de la commission des affaires économiques*. Déposez vous-mêmes un texte !

[M. Bastien Lachaud](#). En déclarant nos amendements irrecevables de manière arbitraire, elle empêche de débattre des formes de maltraitance animale les plus évidentes. Pour elle, le broyage des poussins vivants, ce n'est pas de la maltraitance animale. Pour elle, la castration à vif des porcelets, ce n'est pas de la maltraitance animale...

[Mme Laëtitia Romeiro Dias](#), *rapporteuse de la commission des affaires économiques*. C'est déjà traité !

[M. Bastien Lachaud](#). ...pas plus que leur couper la queue à vif ou leur limer les dents. Nos collègues de la majorité accepteraient-ils de telles pratiques pour des chiens ou des chats ? Non, sans doute, mais leur pitié ne s'étend pas jusqu'aux porcelets. Pour La République en marche, enfermer des poules ou des lapins sur l'équivalent d'une feuille A4, ce n'est pas de la maltraitance animale. Pourtant, ces placides herbivores en deviennent cannibales !

Pour La République en marche, les fermes-usines ne sont pas non plus de la maltraitance – c'est dire l'idée même que se font nos collègues de la vie animale... Pour La République en marche, piéger des oiseaux par de la glu, toutes espèces confondues, ce n'est pas de la maltraitance animale. Pourtant, les oiseaux qui se retrouvent avec les pattes, le bec et les plumes collés sont condamnés à une longue agonie où ils se débattent en vain pour se libérer.

Pour La République en marche, traquer des renards ou des blaireaux ivres de terreur jusque dans leurs terriers en les acculant avec des chiens pendant de longues heures avant de les déterrer et de les achever en les frappant sauvagement à coups de barres de fer, ce n'est pas de la maltraitance animale !

[M. Alain Perea](#). Mais oui, c'est ça...

[M. Bastien Lachaud](#). Que des espèces protégées puissent se trouver dans les mêmes terriers ne les préoccupe pas davantage, pas plus que la présence d'enfants devant de telles scènes. Non, pour nos collègues de La République en marche comme pour leurs amis du lobby des chasseurs, tout cela relève du respect de la biodiversité.

[M. Roland Lescure](#), *président de la commission des affaires économiques*. Vous nous maltraitez, monsieur Lachaud !

[M. Bastien Lachaud](#). Pour La République en marche, que des cavaliers traquent un cerf des heures durant avec une meute de chiens jusqu'à l'épuisement total de l'animal qui sera achevé à l'arme blanche – parfois jusque dans une gare SNCF, ou dans un étang où il finira noyé –, ce n'est pas de la maltraitance animale.

[M. Roland Lescure](#), *président de la commission des affaires économiques*. Démago !

[M. Bastien Lachaud](#). Nous ne débattons donc d'aucune de ces pratiques, que La République en marche considère comme hors sujet dans une loi visant à lutter contre la maltraitance animale.

[M. Alain Perea](#). C'est vous qui êtes hors sujet !

M. Roland Lescure, président de la commission des affaires économiques. La démocratie de Twitter !

M. Bastien Lachaud. Oui, cette loi est bienvenue, car les animaux sont trop maltraités en France, mais elle est hypocrite et volontairement incohérente. Elle établit une distinction arbitraire entre les animaux qu'on peut continuer à maltraiter et ceux qui suscitent suffisamment de compassion pour être épargnés.

Selon La République en marche, élever des visons en cage, c'est inacceptable, mais il n'y a aucun problème pour élever des poules en cage. Arracher à vif les poils des lapins angoras dans un élevage, aucun problème, mais qu'un propriétaire particulier de lapins s'avise d'en faire la moitié, et il risquera – à juste titre – la prison : tout cela est d'une incohérence totale !

Cela dit, cet arbitraire a ses raisons, à savoir l'argent et les lobbys. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*) L'élevage industriel et intensif est disculpé par avance. Selon La République en marche, si c'est de l'élevage, la maltraitance ne peut pas exister ! Bien sûr, il est plus facile de s'en prendre aux particuliers que de s'attaquer aux vrais problèmes posés par l'élevage intensif, qui n'est pourtant viable ni pour ces pauvres bêtes, ni pour les éleveurs, que ce soit sur le plan économique ou écologique.

Il est plus que temps de prendre conscience que les destins de l'homme et des animaux sont liés. L'homme est un animal comme les autres et, à ce titre, il a besoin de se nourrir, de se déplacer, d'avoir une vie sociale et, évidemment, il peut aussi tomber malade. La pandémie de coronavirus a pour origine le passage d'un virus d'un animal à l'homme. Les indices concordent pour indiquer que ce sont les élevages intensifs de visons qui sont responsables de l'apparition du variant anglais, voire de l'origine première de la pandémie. Dans ce contexte, permettre que de tels élevages intensifs se perpétuent est une folie ; c'est même criminel, car tous les élevages intensifs sont des bombes sanitaires qui risquent à tout moment de provoquer de nouvelles pandémies encore plus graves que celle que nous connaissons actuellement.

Nous devons changer notre rapport aux animaux et instaurer une coopération en vue d'une survie commune en lieu et place de l'exploitation sauvage à laquelle nous nous livrons et qui nous conduit tous au bord de l'abîme. C'est donc d'une loi globale sur l'harmonie entre les hommes et les animaux que nous avons besoin, et pas d'une loi fondée sur un opportunisme électoraliste.

Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Falorni.

M. Olivier Falorni. Les images insoutenables d'animaux élevés dans des conditions indignes, les chiffres inquiétants, consternants, des abandons, cet acte ultime de lâcheté, les aspirations de nos concitoyens à une meilleure prise en compte du bien-être animal, ainsi que nos connaissances accrues sur la sensibilité des animaux, sont autant de raisons de lutter contre toutes les formes de maltraitance animale.

M. Bertrand Pancher. Eh oui !

M. Olivier Falorni. Le statut des animaux a connu des progrès notables dans notre droit. Le code rural a été modifié en 1976, le code pénal en 1999, et le code civil en 2015 – j'ai fait partie de ces députés qui ont fait le choix de reconnaître définitivement l'animal, ses droits et sa sensibilité, et de condamner certaines pratiques.

Beaucoup reste à faire et, comme souvent, les attentes sociétales devancent le politique. Le référendum d'initiative partagée sur le bien-être animal est d'ailleurs un bon indicateur en la matière : ainsi, plus de 800 000 citoyens se sont mobilisés afin de demander aux pouvoirs publics des mesures fortes.

La proposition de loi que nous examinons aujourd'hui répond à certaines des demandes de nos concitoyens, les plus consensuelles, qui concernent les animaux domestiques et un nombre réduit d'animaux sauvages. Cependant, un pan entier de la condition animale est volontairement occulté. Nous avons bien compris qu'avec ce texte, vous ne souhaitez pas, hélas, ouvrir le débat sur des questions relatives à la maltraitance animale dans les processus d'élevage et d'abattage, notamment dans le cadre de certaines pratiques dues à l'industrialisation de l'élevage. Pas un mot sur l'élevage en cage, pas un mot sur le contrôle vidéo obligatoire dans les abattoirs, pourtant voté début 2017 dans cet hémicycle – la promesse du candidat Macron est devenue le renoncement du président Macron...

M. Bruno Questel. Arrêtez !

M. Olivier Falorni. Il est donc urgent de faire appliquer la législation actuelle et de la renforcer en cas de besoin.

Évidemment, votre texte fait aussi l'impasse sur d'autres questions telles que la chasse à courre...

M. Bastien Lachaud. Évidemment !

M. Olivier Falorni. ...la corrida ou les expériences sur les animaux. Le rapporteur a tenté une avancée *a minima* en déposant un amendement qui visait à instaurer un droit à l'objection de conscience dans la réalisation d'expériences sur des animaux d'espèces non domestiques non tenus en captivité, mais sa proposition a été jugée irrecevable, ce que je regrette vivement.

Compte tenu de tous ces manques, il est difficile de voir dans cette proposition de loi la révolution attendue en faveur du bien-être animal. Pour nous, ce texte restera donc en grande partie un acte manqué. Nous constatons néanmoins certaines avancées : en ce qui concerne les conditions de vie des animaux sauvages dans les cirques et dans les delphinariums, l'interdiction d'acheter et d'exhiber les animaux sauvages me semble aller dans le bon sens. L'interdiction de l'élevage des visons pour leur fourrure dès 2023 répond, elle aussi, à une attente forte de la part de nos concitoyens, mais elle doit évidemment être conditionnée à un accompagnement des professionnels du secteur.

Cela nécessite-t-il pour autant un report de la mesure à 2025, comme le propose le Gouvernement ? Nous pensons que non et, pour être honnêtes, nous estimons qu'il serait légitime d'interdire l'importation de fourrures de visons venant de l'étranger, où les conditions d'élevage ne sont pas meilleures qu'en France, tant s'en faut.

Quant à la création d'un certificat de sensibilisation avant achat, au renforcement de l'identification des animaux de compagnie et aux sanctions consolidées en cas d'abandon, ce sont de bonnes mesures, et nous espérons qu'elles permettront de lutter contre les actes de maltraitance à l'égard des animaux domestiques.

Pour ce qui est de l'article rendant obligatoire la stérilisation des chats errants par les communes, de nombreuses collectivités locales craignent que cette nouvelle charge représente un surcoût important à l'heure où les finances locales sont déjà contraintes. Même si les sujets qui fâchent ont été volontairement évacués de cette proposition de loi, il nous sera difficile de nous opposer à celle-ci. Pour ma part, je me retrouve dans les quelques avancées que vous nous proposez, sans perdre de vue que les combats les plus difficiles restent à mener. Finalement, c'est à regret, en raison de son goût d'inachevé, que je voterai ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LT. – Mme Béatrice Descamps applaudit aussi.*)